



Nos réf. : 09/CRAT A.798-AN
BB

Le 12 mai 2009

Avis relatif au projet de plan communal d'aménagement dit « L'Aliénau » à Recogne (LIBRAMONT-CHEVIGNY)

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné le projet de plan communal d'aménagement (PCA) dit « L'Aliénau » à Recogne (LIBRAMONT-CHEVIGNY).

La demande émane de la commune de Libramont-Chevigny.

Le rapport sur les incidences environnementales a été réalisé par le bureau d'études BIEAU.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 24 mars 2009 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 12 mai 2009 :

1. Sur le plan communal d'aménagement

Considérant que le projet de PCA prévoit d'inscrire une zone d'activité artisanale et une zone commerciale dans une zone d'aménagement communal concerté située à Recogne et que la superficie concernée est de 9,74 hectares ;

Considérant que la zone d'aménagement communal concerté a déjà été mise en œuvre suite à la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental approuvé en 2006 ;

Considérant que le projet prévoit la construction de plateaux en paliers successifs de différents niveaux pour accueillir les activités économiques, que ces plateaux vont modifier le relief de la zone et nécessiter d'importants travaux de terrassement ;

Considérant que le projet sera visible depuis le village de Neuvillers au sud de la zone ;

Considérant que l'urbanisation de la zone aura des coûts non négligeables, notamment en termes d'égouttage et d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que les prescriptions urbanistiques s'appliquant au PCA ne sont pas de nature à améliorer le cadre bâti de l'entrée de la commune ;

Considérant que la zone concernée est difficilement accessible en transports en commun et en mode doux ;

Considérant que le projet risque de créer un nouveau pôle commercial qui va déforcer la fonction commerciale du centre de Libramont présentant actuellement une diminution de sa fréquentation ;

Considérant que la commune ne possède pas d'outil d'aménagement du territoire lui permettant d'avoir une vision de l'ensemble de son territoire ;

Considérant son avis du 14 février 2006 (Réf. : 06/CRAT A.532-AN) relatif au rapport urbanistique et environnemental visant la mise en œuvre de cinq zones d'aménagement communal concerté à Libramont-Chevigny, dont celle de l'Aliénau ;

Considérant son avis du 08 janvier 2008 (Réf. : 08/CRAT A.655-AN) relatif à l'avant-projet de PCA ;

La CRAT remet un avis défavorable sur le projet de plan communal d'aménagement dit « L'Aliénau ».

Elle suggère à nouveau que la commune étudie une autre implantation pour la zone d'activité économique artisanale et propose la zone de l'Aliénau à titre de compensation.

 Benoît BRASSINE
Secrétaire

P. O. Pierre GOT,
Président.